



**RAPPORT D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES 2023**  
**Budget principal et budget annexe**

**PRESENTÉ LORS DU  
COMITÉ SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2023**

## Table des matières

Préambule.....	3
Introduction .....	4
1. Contexte général : situation économique et sociale.....	4
a. La situation globale .....	4
b. Principales mesures relatives aux collectivités locales .....	5
c. La situation budgétaire du SITPI .....	6
Fonctionnement .....	6
Investissement.....	7
Etat de la dette .....	7
Budget annexe « prestations de service » .....	8
d. La situation organisationnelle du SITPI.....	9
2. Situation et orientations budgétaires du SITPI.....	10
a. Feuille de route 2022-2026 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement .	10
b. Recettes de fonctionnement .....	11
c. Dépenses de fonctionnement.....	12
d. Synthèse de la section de fonctionnement .....	14
e. Section d'investissement .....	15
3. Orientations du budget annexe.....	16
a. Recettes de fonctionnement .....	16
b. Dépenses de fonctionnement.....	16
c. Section d'investissement .....	17
4. Engagements pluriannuels .....	17
a. Echancier.....	17
b. Prospective du budget principal .....	18
c. Prospective du budget principal .....	19

## Préambule

L'article L 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels de la collectivité doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des membres de l'assemblée délibérante en précisant le contenu du débat sur les orientations budgétaires de la collectivité, et en l'accompagnant d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Pour les EPCI qui comprennent plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification de subventions,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes,
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- la structure des effectifs,
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- la durée effective du travail dans la collectivité

Ce rapport doit être adopté dans les deux mois précédant le vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni la même séance que le vote du budget.

Le budget est réputé non valablement voté si ce débat n'a pas eu lieu.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis aux communes membres et mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat. Il permet ainsi d'informer les représentants des villes siégeant au Comité Syndical quant aux évolutions conjoncturelles et structurelles impactant nos capacités de financement.

## Introduction

Au-delà de l'aspect réglementaire, le DOB, première étape du cycle annuel de décision budgétaire, constitue un moment privilégié dans la vie d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui permet de rendre compte de la gestion de l'EPCI, de débattre des orientations budgétaires et des projets structurants pour les villes dont il est l'émanation.

L'année qui s'achève a été marquée par l'officialisation du retrait d'une commune au 1<sup>er</sup> décembre 2022, avec les conséquences budgétaires, techniques et de gouvernance que ce départ entraîne. Cette année a également permis la finalisation des nouveaux statuts du SITPI, effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui permettront à de nouvelles communes de rejoindre le syndicat, les premières étant pressenties dès la fin de cet exercice. Enfin, le plan de mandat 2022-2026 a été finalisé.

L'année 2023, à tous ces égards, sera une année de transition, avec certaines incertitudes internes comme les dates d'adhésion de nouvelles communes ou externes comme les évolutions des coûts de l'énergie.

Le rapport d'orientations budgétaires 2023 prend en compte ces éléments d'organisation, tout en suivant les trois orientations structurantes exprimées par les élus : la consolidation et le développement de l'écosystème du SITPI, la volonté de concilier solidarité avec performances économique et technique et le maintien d'un outil pertinent permettant appui stratégique en matière de systèmes d'information, diffusion des connaissances et innovation au bénéfice de ses villes.

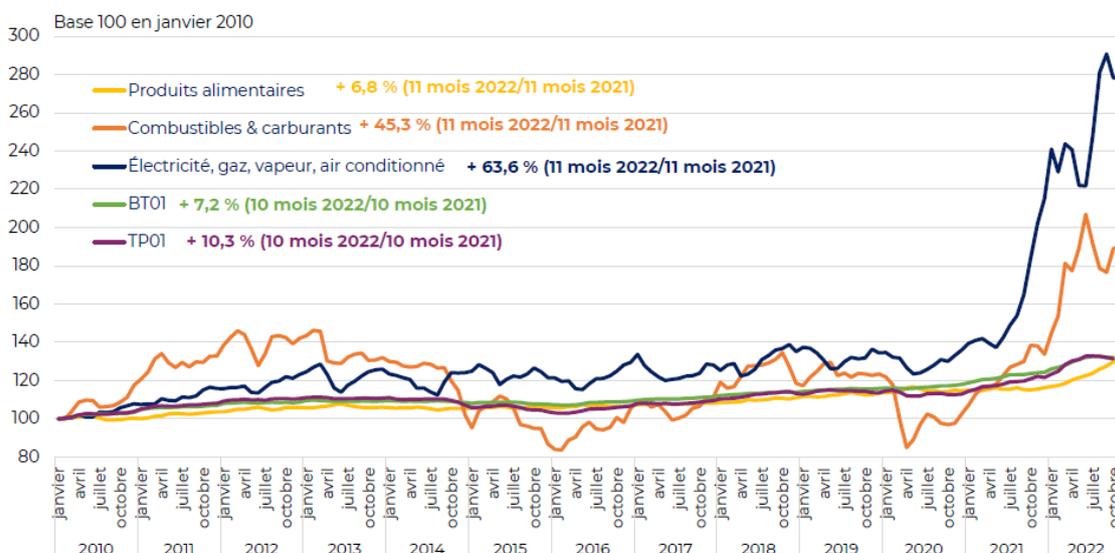
## 1. Contexte général : situation économique et sociale

### a. La situation globale

#### France : des taux d'inflation élevés, des prix de l'énergie qui flambent

L'année 2023 devrait être marquée par des taux d'inflation élevés, à des niveaux qui se sont installés durablement dans les mois qui ont suivi la crise liée au Covid-19 en raison de la reprise économique, puis la guerre en Ukraine qui touche le continent européen depuis la fin du mois de février 2022. Les prix de l'énergie augmentent ainsi de manière exceptionnelle (ceux du pétrole brut ont bondi de 350 % entre avril 2020 et avril 2022, soit la plus forte augmentation sur 2 ans depuis 1973) mais aussi ceux des denrées alimentaires puisque l'Ukraine et la Russie représentent environ 30 % des exportations de blé au niveau international.

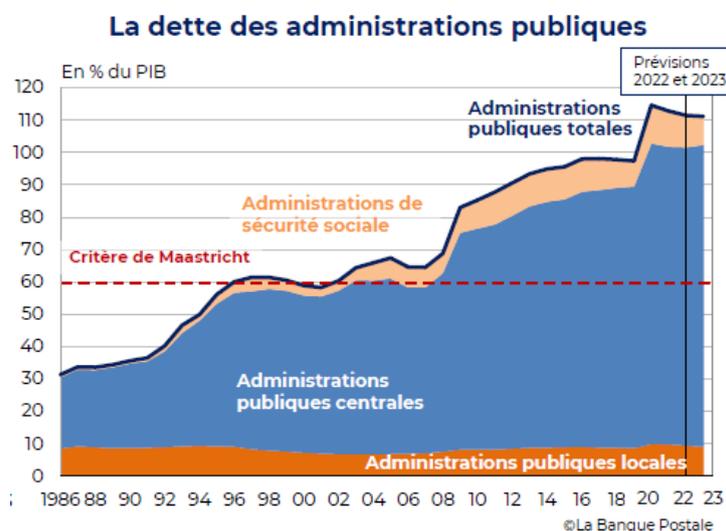
#### Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Les dépenses d'énergie impacteront donc fortement, et durablement, la section de fonctionnement des collectivités territoriales.

Le budget 2023 a été adopté dans ce contexte économique, mais également politique, particulièrement troublé. Ce qu'on peut en retenir :

- Les prélèvements obligatoires augmenteraient de +45,7 milliards € en 2023 par rapport à 2022,
- Les dépenses publiques augmenteraient de +49 milliards €,
- Le déficit public se creuserait de +5,7 milliards € supplémentaires,
- L'endettement public augmenterait de +124 milliards € atteignant les 3 072 milliards € (111,2 % du PIB).



Le budget 2023 poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales, en particulier afin de régler leurs dépenses énergétiques. Une des sources de financement de ces mesures résidera dans un contrôle plus important des dépenses des collectivités territoriales.

## b. Principales mesures relatives aux collectivités locales

### Mesures d'aides face à l'inflation énergétique

Le Projet de Loi de Finances 2023 introduit ou conforte une série de mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique.

- Bouclier tarifaire
- Amortisseur électricité
- Filet de sécurité

### Stabilité des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités

Il modifie également les dispositions concernant les dotations et la péréquation. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en hausse, avec des évolutions diverses de ses différentes composantes.

### Evolution de la fiscalité

Après la suppression de la taxe d'habitation, c'est la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui va commencer à disparaître dès 2023, avec un système de compensation qui permettra de limiter l'impact sur les collectivités la percevant actuellement.

L'automatisation du FCTVA va être généralisée aux collectivités locales en régime de versement n+2, accompagnée d'une clarification sur les comptes éligibles à l'automatisation du FCTVA.

### c. La situation budgétaire du SITPI

#### Fonctionnement

Les prévisions relatives aux résultats de l'année 2022 laissent apparaître un résultat de fonctionnement prévisionnel à hauteur de 15 503 €, portant le résultat de fonctionnement cumulé prévisionnel à hauteur de + 310 321 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2022	CA prévisionnel 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	601 291	481 505
012	CHARGES DE PERSONNEL	844 000	790 637
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	57 400	47 556
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
68	PROVISIONS	5 000	0
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 507 691</b>	<b>1 319 698</b>
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	175 000	135 090
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>175 000</b>	<b>135 090</b>
022	DEPENSES IMPREVUES	107 836	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 790 527</b>	<b>1 454 788</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2022	CA prévisionnel 2022
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	1 120
70	PRODUITS DES SERVICES	40 000	40 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 454 709	1 422 400
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	1
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	5 771
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 494 709</b>	<b>1 469 292</b>
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-295 818	14 503
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	295 818	295 818
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		0	310 321

Le budget de fonctionnement du SITPI reste maîtrisé, et les premiers effets des mesures prises pour baisser les dépenses du syndicat (étalement des amortissements, ...) se font sentir, associées à une dépense moins forte que prévu sur les charges de personnel, liée à des décalages dans le remplacement d'agents ayant quitté le syndicat.

## Investissement

Les résultats de l'année 2022 sont inférieurs aux prévisions, avec des décalages importants de facturation de certains fournisseurs, liés aux problèmes d'approvisionnement de composants électroniques tout au long de l'année 2022. Ainsi le matériel destiné à être transféré à St-Martin-d'Hères dans le cadre de la convention de sortie, ou les nouveaux véhicules, s'ils ont bien été commandés en 2022, n'ont pas été livrés. Comme lors des exercices précédents les investissements ont pu être financés par le fonds de roulement, sans faire appel à l'autofinancement ou à l'emprunt.

Le résultat d'investissement de l'exercice se porterait à + 107 756 €, pour un résultat d'investissement cumulé prévisionnel à 621 559 €, constitué essentiellement des dotations aux amortissements des exercices précédents.

Le montant des restes à réaliser s'élève à 340 812 €.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA prévisionnel 2022</b>
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	188 210	88 841
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	480 843	3 078
020 DEPENSES IMPREVUES	33 000	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>702 053</b>	<b>91 920</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA prévisionnel 2022</b>
10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 250	64 585
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>13 250</b>	<b>64 585</b>
040 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	175 000	135 090
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>175 000</b>	<b>135 090</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>188 250</b>	<b>199 675</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-513 803	107 756
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	513 803	513 803
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>	<b>0</b>	<b>621 559</b>

Le taux de réalisation de 13.1% (dépenses réalisées/dépenses budgétées) est très faible, reflétant le report d'année en année de l'excédent d'investissement. Si l'on prend le taux de réalisation en retirant l'excédent (dépenses réalisées/dépenses budgétées hors excédent), il s'élève à 77.8%.

## Etat de la dette

Le dernier emprunt contracté par le SITPI a été remboursé en 2011, et depuis le SITPI ne fait plus appel à l'emprunt. Il ne supporte donc aucune dette.

En synthèse, l'exécution du budget principal 2022 du SITPI se caractérise par des dépenses de fonctionnement inférieures aux prévisions, et en investissement par des décalages de facturation importants, qui ne permettent pas d'afficher la baisse sensible des excédents d'investissements, qui auraient dû s'élever à 280 747 €.

Budget annexe « prestations de service »

Le budget annexe voit également ses recettes diminuer par rapport aux prévisions initiales. En effet, certaines communes ou communautés de communes ont anticipé l'arrêt des prestations d'éditique.

Les conventions de maintien opérationnel des systèmes d'information de deux villes non adhérentes sont se sont terminées au cours de l'année 2022. Afin d'assurer la continuité de service et dans l'attente de l'adhésion de ces communes, ces conventions ont été remplacées par des marchés publics passés par ces communes, qu'elles ont attribués au SITPI pour une durée d'une année. La convention d'une troisième commune est toujours en phase opérationnelle.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA prévisionnel 2022</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	137 806	113 641
012 CHARGES DE PERSONNEL	40 000	40 000
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 616	8 616
022 DEPENSES IMPREVUES	12 982	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>199 403</b>	<b>162 257</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA prévisionnel 2022</b>
70 PRODUITS DES SERVICES	184 845	152 751
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>184 845</b>	<b>152 751</b>
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	-14 559	-9 507
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	14 559	14 559
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0	5 052

Aucun investissement n'a été réalisé sur le budget annexe cette année, et seule la dotation aux amortissements est inscrite dans les recettes. Le matériel concerné (imprimante de production) est désormais totalement amorti.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA prévisionnel 2022</b>
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000	0
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 080	0
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>43 080</b>	<b>0</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA prévisionnel 2022</b>
040 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 616	8 616
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 616</b>	<b>8 616</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-34 464	8 616
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	34 464	34 464
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	0	43 080

#### d. La situation organisationnelle du SITPI

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, deux agents sont venus compléter l'effectif du SITPI : le directeur opérationnel et la responsable administrative et budgétaire. En revanche, un technicien infrastructure et réseaux a quitté le SITPI en avril 2022, et n'a pas été remplacé pour l'instant.

	Au 1/1/2022			Au 31/12/2022		
	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus		Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	
		titulaires	non titulaires		titulaires	non titulaires
<b>Emplois fonctionnels</b>						
Directeur Général des Services	1	1		1	1	
<b>Filière administrative</b>						
Catégorie A						
Attaché Principal	1		1	1		1
Catégorie B						
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2		2	2	
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		1	1	
Rédacteur	1		1	1		1
Catégorie C						
Adjoint Administratif	2		0	0		0
<b>Filière technique</b>						
Catégorie A						
Ingénieur Principal	1		0	1		0
Ingénieur	3	2	1	3	2	1
Catégorie B						
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		1	1		0
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2		2	2	
Technicien	1	1		1	1	
Catégorie C						
Adjoint Technique Territorial	1,5		0,5	1,5		0,5
<b>TOTAL</b>	<b>17,5</b>	<b>9</b>	<b>4,5</b>	<b>15,5</b>	<b>9</b>	<b>3,5</b>
		<b>13,5</b>			<b>12,5</b>	

## 2. Situation et orientations budgétaires du SITPI

### a. Feuille de route 2022-2026 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement

La stratégie financière que souhaite déployer le SITPI dans le cadre de la feuille de route 2022-2026 répond aux objectifs de :

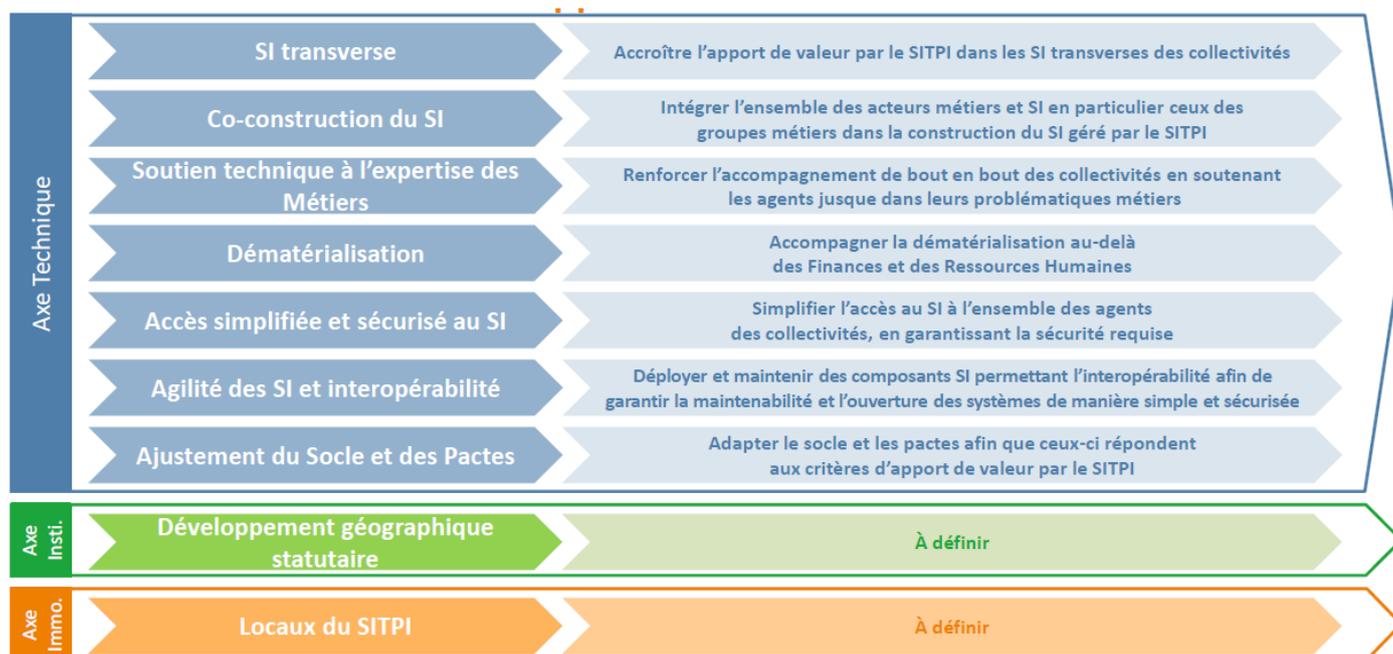
- maîtrise de l'évolution de la contribution globale dans une perspective pluriannuelle,
- soutenabilité des projets,
- réduction de la part d'incertitude liée aux résultats annuels,
- meilleure couverture des dépenses dévolues aux options.

Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- une couverture des dépenses de fonctionnement au plus près,
- des dépenses d'investissement, hors immobilier, financées essentiellement par le fonds de roulement sans recours à l'emprunt ou à l'autofinancement réel.

Comme lors des années précédentes, le budget primitif 2023 sera voté après intégration des résultats de l'année 2022, afin de donner une plus grande visibilité aux élus pour éclairer leurs choix. Cette intégration est d'autant plus nécessaire cette année que le départ de St-Martin-d'Hères, et donc l'absence de versement de sa cotisation, sera compensée pour partie par l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022.

La feuille de route définie en 2022 couvre la période 2022-2026, soit jusqu'à la fin du mandat. Trois axes ont été définis : axe technique, institutionnel et immobilier, déclinés en plusieurs orientations.



Cette réflexion sur la feuille de route a également permis au SITPI de se doter d'un Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement (PPIF), permettant d'élaborer une prospective financière sur les exercices à venir.

## b. Recettes de fonctionnement

### **Refacturation du budget annexe**

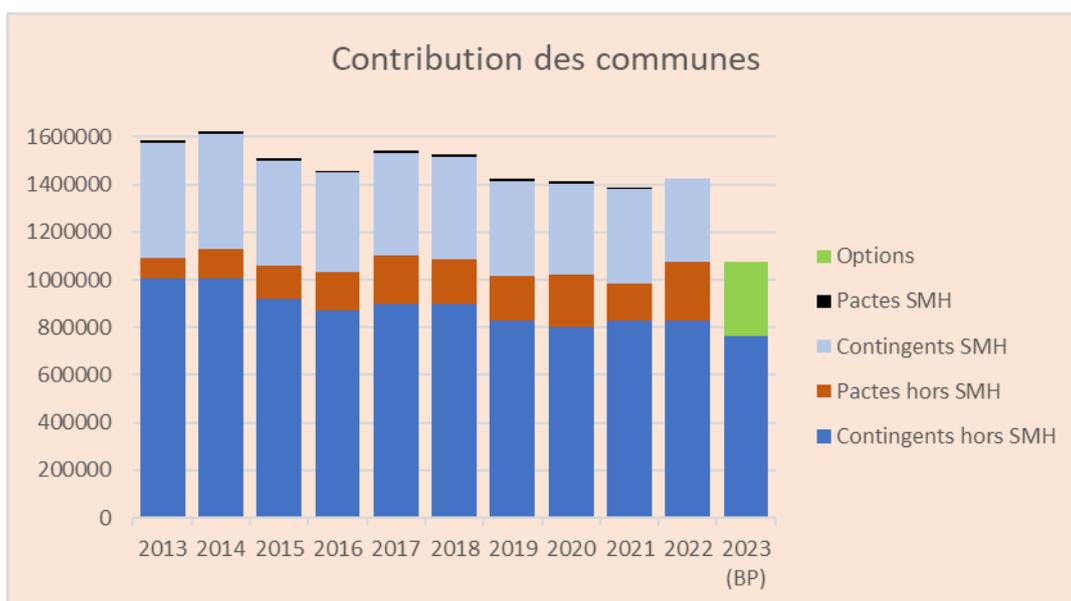
Les prestations d'hébergement d'applications pour le compte de communes extérieures, et la convention mise en place début 2023 pour la participation de la commune de St-Martin-d'Hères au réseau des bibliothèques, sont facturées par le budget annexe « prestations de service », mais les dépenses associées (personnel, contrats de maintenance ou prestations de l'éditeur lorsqu'ils sont mutualisés) sont financées par le budget principal. Avec l'arrêt des activités d'édition et la montée en puissance des prestations d'hébergement, la part à reverser au budget principal va mécaniquement augmenter.

### **Contributions des communes**

La sortie de la commune de St-Martin-d'Hères du syndicat en décembre 2022 entrainera une perte de recettes d'environ 30% sur le budget du SITPI. Cette perte avait été anticipée par une réduction des dépenses, et sera également compensée en grande partie par l'utilisation des excédents cumulés, ceci afin de préserver les contributions des communes membres dans l'attente de l'adhésion de nouvelles communes.

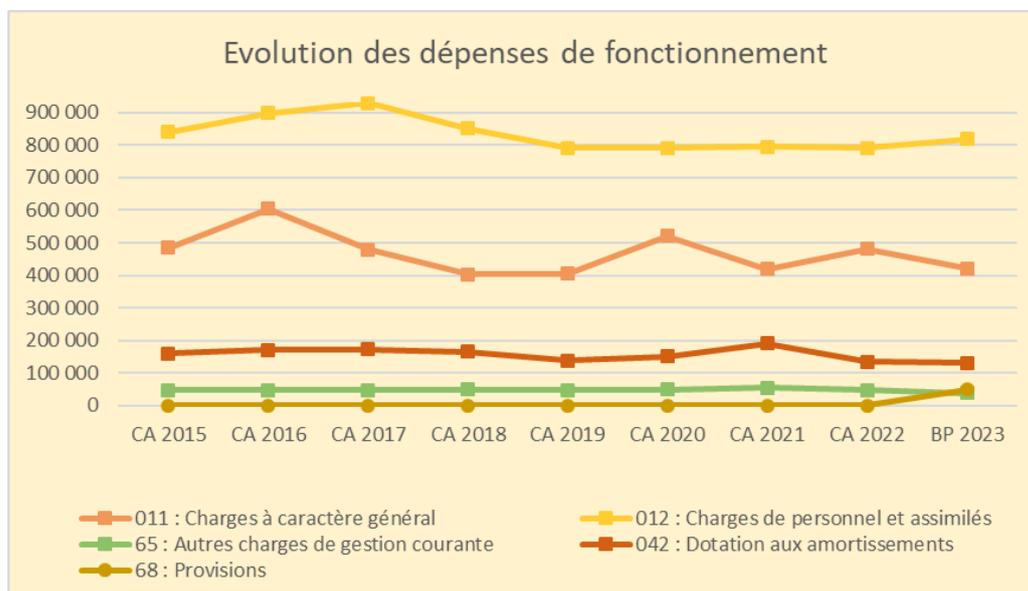
Compte-tenu de ces évolutions, un maintien des contributions des communes sera proposé.

La mise en place des nouveaux statuts modifie également les règles de calcul des contributions de chaque commune : contingents calculés sur la base d'une population mise à jour, prise en compte de l'activité réelle et du coefficient d'intégration. Ainsi le changement de mode de calcul entrainera, uniquement sur cet exercice, des disparités d'évolution entre les communes.



### c. Dépenses de fonctionnement

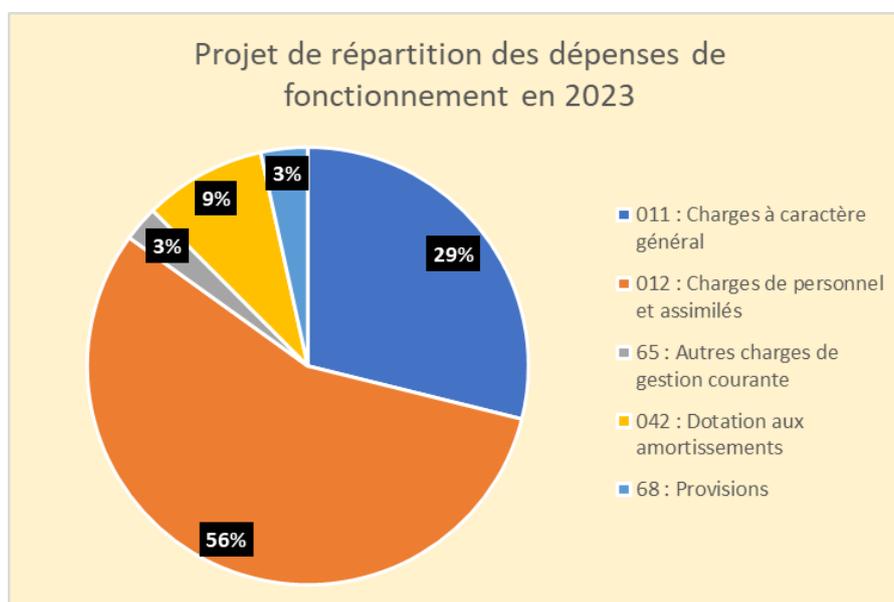
Les coûts liés au personnel, les charges à caractère général, constituées pour environ 40 % des maintenances logicielles, et dans une moindre mesure les dotations aux amortissements (opérations d'ordre entre sections) déterminent largement la structure des dépenses de fonctionnement du SITPI.



L'essentiel des dépenses non récurrentes du chapitre 011 va être affecté à la convergence des systèmes d'information des communes adhérentes et à la préparation de l'intégration de nouvelles communes membres.

Il convient de noter que parmi les mesures de réduction des dépenses figure l'arrêt des formations bureautiques, dont la charge disparaît à partir de 2023.

Enfin une provision de 50 000 € a été constituée en prévision du versement d'une partie de la soulte prévue dans la convention de sortie de St-Martin-d'Hères, pour laquelle la recette correspondante est espérée au moyen du transfert d'une partie de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement. La réponse à cette demande exceptionnelle est attendue au cours de cet exercice et fera l'objet d'une décision modificative en cas de réponse positive.





Le chapitre 012 reste maîtrisé du fait de la stabilité de l'organisation mise en place en 2018. Toutefois, un point d'attention doit être porté sur la nécessité d'adapter l'organisation aux évolutions du syndicat portées par sa feuille de route : arrivée potentielle de nouvelles communes, déploiement de nouvelles compétences... qui ne pourront se faire simultanément à effectif constant, la charge de travail libérée par le départ de Saint-Martin-d'Hères étant accaparée par la réalisation du plan de mandat dont notamment les nouvelles adhésions.

Le chapitre 65 est en baisse du fait de l'évolution de la composition du bureau du syndicat.

#### d. Synthèse de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2022	CA prévisionnel 2022	BP prévisionnel 2023	% de BP 2022 à BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	601 291	481 505	421 245	-29,9%
012	CHARGES DE PERSONNEL	844 000	790 637	817 560	-3%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	57 400	47 556	38 043	-34%
68	PROVISIONS	5 000	0	50 000	900%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 507 691</b>	<b>1 319 698</b>	<b>1 326 848</b>	<b>-12%</b>
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	175 000	135 090	130 949	-25%
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>175 000</b>	<b>135 090</b>	<b>130 949</b>	<b>-25%</b>
022	DEPENSES IMPREVUES	107 836	0	41 423	-62%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 790 527</b>	<b>1 454 788</b>	<b>1 499 220</b>	<b>-16%</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2022	CA prévisionnel 2022	BP prévisionnel 2023	% de BP 2022 à BP 2023
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	1 120	10 731	
70	PRODUITS DES SERVICES	40 000	40 000	90 000	125%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 454 709	1 422 400	1 073 151	-26%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	1	15 018	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	5 771	0	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 494 709</b>	<b>1 469 292</b>	<b>1 188 899</b>	<b>-20%</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	295 818	295 818	310 321	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 790 527</b>	<b>1 765 109</b>	<b>1 499 220</b>	<b>-16%</b>

## e. Section d'investissement

Depuis de nombreuses années, l'activité du syndicat était caractérisée par une politique d'investissement faite d'acquisition de logiciels, licences et matériels informatiques, dont l'imputation récurrente des dotations aux amortissements, nécessaires à l'entretien de ce patrimoine, contribuait à la constitution progressive d'un excédent de la section d'investissement, et donc d'un taux de réalisation du budget d'investissement faible.

Cette situation est en train d'évoluer, avec le départ de St-Martin-d'Hères entraînant le transfert d'un certain nombre d'actifs et l'acquisition de véhicules. Ces dépenses, engagées en 2022 mais non encore facturées, ont maintenu l'excédent 2022 à un niveau similaire à 2021, mais entraînent des restes à réaliser importants, d'environ 340 000 €, qui seront comptabilisés sur l'exercice 2023. Pour la première fois depuis longtemps, le taux de réalisation en investissement pour l'exercice 2023 devrait dépasser les 50%, et l'excédent d'investissement diminuer fortement.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2022	CA prévisionnel 2022	BP prévisionnel 2023	% de BP 2022 à BP 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	188 210	88 841	57 080	-70%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	480 843	3 078	582 797	21%
020	DEPENSES IMPREVUES	33 000	0	45 000	36%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>702 053</b>	<b>91 920</b>	<b>684 877</b>	<b>-2%</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2022	CA prévisionnel 2022	BP prévisionnel 2023	% de BP 2022 à BP 2023
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 250	64 585	12 521	-6%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>13 250</b>	<b>64 585</b>	<b>12 521</b>	<b>-6%</b>
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	175 000	135 090	130 949	-25%
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>175 000</b>	<b>135 090</b>	<b>130 949</b>	<b>-25%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>188 250</b>	<b>199 675</b>	<b>143 470</b>	<b>-24%</b>
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	513 803	513 803	541 407	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>702 053</b>	<b>713 478</b>	<b>684 877</b>	<b>-2%</b>

### Plan de mandat

Le plan de mandat 2022-2026 décline les projets du SITPI sous forme de Plan de Programmation de l'Investissement et du Fonctionnement. Ce PPIF permet d'anticiper sur plusieurs années les projets du SITPI, dont le projet immobilier. Celui-ci a été retardé du fait du désistement de l'organisme accompagnant le SITPI.

### Connexion au GIX

L'ambition du SITPI, figurant au plan de mandat 2022-2026, de devenir fournisseur d'accès à Internet pour son compte et celui des communes adhérentes passe par des investissements permettant son raccordement au réseau internet mondial.

### Remplacement du firewall et de plusieurs switches, audit de sécurité

Dans la continuité des évolutions de l'infrastructure, et avec l'objectif d'en accroître la sécurité, certains équipements réseaux devront être renouvelés. Ces changements s'accompagneront d'un audit de sécurité et seront en partie financés dans le cadre du plan France Relance.

### 3. Orientations du budget annexe

L'année 2023 sera marquée par l'arrêt définitif de l'activité d'éditique dès le 1<sup>er</sup> janvier. Les recettes de ce budget seront donc liées :

- aux prestations d'hébergement de systèmes d'information, sous la forme de conventions (Meylan) ou de marchés (Seyssinet-Pariset et St-Egrève),
- aux conventions d'assistance (SIM Jean Wiener),
- aux conventions d'utilisation du TdT,
- et à la convention de coopération avec St-Martin-d'Hères pour la participation au réseau des bibliothèques du SITPI.

#### a. Recettes de fonctionnement

Les recettes des prestations d'hébergement, hors convention réseau des bibliothèques avec St-Martin-d'Hères, devraient rester stables en 2023 par rapport à 2022, les services fournis par le SITPI étant en phase opérationnelle sans changement du périmètre de son intervention. Ces prestations d'hébergement se termineront à l'issue des actuels marchés et conventions, qui ne seront pas renouvelés.

La convention de coopération avec St-Martin-d'Hères permettra au budget annexe de recueillir des recettes supplémentaires de 35 000 € par an pendant trois ans.

#### b. Dépenses de fonctionnement

L'arrêt des activités d'éditique entraîne l'arrêt des achats de consommables (papiers et enveloppes), de l'affranchissement et des contrats de maintenance ou de location des équipements dédiés à cette activité. Les dépenses de ce budget seront donc limitées aux contrats de maintenance des systèmes d'information hébergés par le SITPI, ainsi que qu'à un contrat de location devant se terminer en fin d'année.

La refacturation des dépenses du budget principal sera plus importante, et pourra même être ajustée en fin d'exercice.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES	BP 2022	CA prévisionnel 2022	BP prévisionnel 2023	% de BP 2022 à BP 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	137 806	113 641	36 200	-74%
012 CHARGES DE PERSONNEL	40 000	40 000	90 000	125%
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 616	8 616	0	-100%
65 SUBVENTION D'EQUILIBRE			15 018	
022 DEPENSES IMPREVUES	12 982	0	10 000	-23%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>199 403</b>	<b>162 257</b>	<b>151 218</b>	<b>-24%</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES	BP 2022	CA prévisionnel 2022	BP prévisionnel 2023	% de BP 2022 à BP 2023
70 PRODUITS DES SERVICES	184 845	152 751	146 166	-21%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>184 845</b>	<b>152 751</b>	<b>146 166</b>	<b>-21%</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	14 559	14 559	5 052	-65%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>199 403</b>	<b>167 309</b>	<b>151 218</b>	<b>-24%</b>

### c. Section d'investissement

Aucun investissement n'est prévu sur le budget annexe en 2023. Les dotations aux amortissements continuent à amortir l'imprimante industrielle acquise en 2017 est désormais totalement amortie, l'excédent d'investissement devrait donc être reporté à l'identique. Compte-tenu de l'arrêt de l'activité d'édition et du non-renouvellement du matériel qui en découle, se pose la question du devenir de l'excédent d'investissement qui a été constitué à cette fin par les dotations aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2022	CA prévisionnel 2022	BP prévisionnel 2023	% de BP 2022 à BP 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000	0	20 000	0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 080	0	23 080	0%
020	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>43 080</b>	<b>0</b>	<b>43 080</b>	<b>0%</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2022	CA prévisionnel 2022	BP prévisionnel 2023	% de BP 2022 à BP 2023
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 616	8 616	0	-100%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>8 616</b>	<b>8 616</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	34 464	34 464	43 080	25%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>43 080</b>	<b>43 080</b>	<b>43 080</b>	<b>0%</b>

## 4. Engagements pluriannuels

### a. Echancier

Le plan de mandat 2022-2026 établi courant 2022 s'est accompagné de la réalisation d'un échancier des projets inclus dans ce plan de mandat, ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement du SITPI

### Echancier du portefeuille de projets du plan de mandat

Orientation	Scénario	Projet	2022	2023	2024	2025	2026
<b>SI transverse</b>							
SI transverse	S1.2	Evolution et maintien opérationnel du SI existant					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une plateforme Collaborative					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique du Courrier					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique de Documents ou Gestion Relations Usagers					
SI transverse	S1.2	Label Territoire Numérique Libre					
<b>Co-construction du SI</b>							
Co-construction du SI	S2.1	Organisation des comités actuels					
Co-construction du SI	S2.1	Organisation des réunions (pactes, métier, spécifique)					
Co-construction du SI	S2.2	Communication sur le SI					
Co-construction du SI	S2.3	Clarification des processus existants sur la prise en compte des attentes et des évolutions					
<b>Ajustement du Socle et des Pactes</b>							
Ajustement du Socle et des Pactes	S3.1	Formalisation du Socle et des Pactes (catalogue et niveau de service)					
Ajustement du Socle et des Pactes	S3.2	Identification des conditions financières de sortie anticipée d'un Pacte					
<b>Dématérialisation</b>							
Dématérialisation	S4.2	Renforcement de l'utilisation de la dématérialisation déjà mise en place et généralisation du déploiement sur toutes les collectivités					
Dématérialisation	S4.2	Signature électronique des marchés					
Dématérialisation	S4.2	Fiche de paie (coffre fort électronique)					
Dématérialisation	S4.2	Promotion auprès des collectivités					
<b>Accès simplifié et sécurisé au SI</b>							
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Applications-Connecteurs SSO					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Plateforme d'authentification SSO					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Accès au SI					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Connexion au GIX					
<b>Soutien technique à l'expertise des Métiers</b>							
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier RH, FINANCES					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier Dématérialisation, Archivage, Télétransmission, Parapheur, Portail Enfance					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier Décisionnel, Gestion électronique du courrier, Gestion électronique de document					
<b>Agilité des SI et interopérabilité</b>							
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Interopérabilité avec les applications des collectivités					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Généralisation du Bus PASTEL					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Authentification unique entre le portail des bibliothèques communales et la numéothèque métropolitaine					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Recherche fédérée					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Audit des pratiques RGI au SITPI					
<b>Développement géographique statutaire</b>							
Développement géographique statutaire	S8.2	Refonte des statuts					
<b>Locaux du SITPI</b>							
Locaux du SITPI	S9.2	Acquisition et aménagement					
Locaux du SITPI	S9.2	Déménagement					

## b. Prospective du budget principal

BUDGET PRINCIPAL					
SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		2023	2024	2025	2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	421 245	372 000	408 000	420 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	817 560	825 000	883 000	890 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 043	58 000	58 000	58 000
68	PROVISIONS	50 000	50 000	-	-
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 949	120 000	98 000	80 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 457 797</b>	<b>1 425 000</b>	<b>1 447 000</b>	<b>1 448 000</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		2023	2024	2025	2026
013	ATTENUATION DE CHARGES	10 731	2 800	-	-
70	PRODUITS DES SERVICES	90 000	37 000	37 000	2 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 073 151	1 344 200	1 410 000	1 446 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 018	-	-	-
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	310 321	41 000	-	-
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 499 220</b>	<b>1 425 000</b>	<b>1 447 000</b>	<b>1 448 000</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>41 423</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		2023	2024	2025	2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	57 080	40 000	30 000	22 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	582 797	138 000	88 000	70 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>639 877</b>	<b>178 000</b>	<b>118 000</b>	<b>92 000</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		2023	2024	2025	2026
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 521	13 000	20 000	12 000
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 949	120 000	98 000	80 000
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	541 407	45 000	-	-
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>684 877</b>	<b>178 000</b>	<b>118 000</b>	<b>92 000</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>45 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La projection sur l'exercice 2023 ne présage en rien des éventuels arbitrages qui pourraient intervenir au moment du vote du budget primitif.

La réalisation de ce plan de mandat est cependant intimement liée aux ressources nouvelles qui seront générées par les futures adhésions de nouvelles communes. Ainsi, entre la réalisation de ce PPIF mi-2022 et le début de l'exercice 2023, les dates d'adhésion des prochaines communes membres vont vraisemblablement être échelonnées à compter de la fin 2023 et sur 2024, ce qui entrainera des arbitrages du comité syndical quant aux priorités à donner à certaines dépenses, arbitrages qui influenceront sur les dynamiques des contributions des communes membres.

### c. Prospective du budget principal

BUDGET ANNEXE					
SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		2023	2024	2025	2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 200	5 000	5 000	5 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	90 000	37 000	37 000	2 000
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	-	-	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 018	-	-	-
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>141 218</b>	<b>42 000</b>	<b>42 000</b>	<b>7 000</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		2023			
70	PRODUITS DES SERVICES	146 166	42 000	42 000	7 000
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 052			
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>151 218</b>	<b>42 000</b>	<b>42 000</b>	<b>7 000</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>10 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		2023	2024	2025	2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
020	DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES					
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	-	-	-
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	43 080	43 080	43 080	43 080
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>43 080</b>	<b>43 080</b>	<b>43 080</b>	<b>43 080</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>43 080</b>	<b>43 080</b>	<b>43 080</b>	<b>43 080</b>